

Des actions en faveur du public scolaire et des jeunes

Soumis par jeoffrey.lemairele jeu, 12/09/2013 - 17:25



Les élèves audois et les professeurs bénéficient de plusieurs dispositifs :

- **DES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES JEUNES**

La création théâtrale contemporaine en direction du jeune public est longtemps restée en marge des politiques culturelles publiques, contrairement à la littérature d'enfance et de jeunesse, genre littéraire qui émergea au cours du XIX^{ème} siècle, fut règlementé dès 1949 et inscrit par la suite dans les programmes officiels du ministère de l'Éducation nationale.

Il faudra attendre l'été 2014 pour que le Ministère de la Culture et de la Communication coordonne en collaboration avec les DRAC et l'Office national de diffusion artistique (ONDA) le dispositif intitulé « La Belle Saison avec l'enfance et la jeunesse » afin de porter une attention particulière au spectacle vivant et notamment à la création théâtrale en direction du jeune public.

Sur le territoire audois, c'est en 2006 que la collectivité départementale met en œuvre le dispositif « Collèges au théâtre » qui vise à favoriser la rencontre entre les élèves des classes de 5^{ème} et le monde du théâtre en s'appuyant sur une démarche pédagogique permettant d'aborder le théâtre en tant que lieu social, lieu artistique et culturel.

- Deux partenaires, l'Atelier de Théâtre Populaire de l'Aude (ATP de l'Aude) et le Théâtre + Cinéma Scène nationale Grand Narbonne, assurent l'organisation d'actions de médiation animées par des professionnels du spectacle vivant en direction des professeurs et des élèves des classes de 5ème de l'ensemble des 28 collèges audois.

Des ateliers menés en classe par des scénographes, metteurs en scène, comédiens, une représentation dans un espace dédié au spectacle vivant et généralement accompagnée d'un bord de scène permettent à l'ensemble des élèves de se familiariser avec le spectacle vivant et de se constituer une culture théâtrale.

Le dispositif permet également aux enseignants et élèves des classes de 5ème de bénéficier d'offres artistiques classiques c'est à dire portées par une compagnie professionnelle traditionnelle ou plus singulières lorsqu'il s'agit d'un collectif de jeunes comédiens assurant tous les niveaux de la création : de l'écriture au jeu, de la mise en scène au son, de la lumière à la réalisation des décors et des costumes.

L'année scolaire 2016-2017 a concerné 3 300 élèves, 136 classes de 5ème et 104 enseignants.

Lors de la prochaine édition de « Collèges au théâtre 2017-2018 », le Théâtre + Cinéma scène

nationale Grand Narbonne présentera le spectacle « Dormir cent ans » par la Compagnie La part des anges et l'ATP proposera « Le garçon à la valise » par la Compagnie de Louise.

Pour plus d'informations, veuillez cliquer sur les liens suivants :

[Association de théâtre populaire de l'Aude](#) et [Théâtre + cinéma scène nationale Grand Narbonne](#).

- Pour les lycéens, existe le dispositif [Lycéens Tour](#)
- Le Département de l'Aude organise, dans le cadre de l'opération «COLLÈGES AU CINÉMA», des sorties extra-scolaires pour les collégiens audois vers les salles de cinéma, pour les sensibiliser et les initier au 7e art. Cette opération, basée sur le volontariat des collèges, s'organise en partenariat avec l'Éducation Nationale, les [Amis du cinoch'](#), les professionnels du cinéma et les équipes pédagogiques des collèges. Elle s'intègre dans la politique éducative et culturelle départementale pour favoriser l'accès à la culture et s'inscrit parfaitement dans le cadre du projet AUDEVANT. Les Amis du Cinoch' coordonne également l'opération en direction des lycéens.

Chèque passerelle



« Le chèque passerelle » s'adresse aux collégiens boursiers audois de moins de 16 ans.

Ce chèque, d'une valeur de 50 €, participe à la prise en charge des frais d'inscription auprès d'un établissement d'enseignement artistique ou d'une structure d'accompagnement aux pratiques amateurs proposant une pratique artistique : musique, danse, théâtre, arts du cirque et de la rue, arts plastiques et visuels.

Pour en bénéficier, il suffit à chaque collégien boursier ou apprenti de retirer l'imprimé de demande dans leur établissement scolaire en même temps que le dossier de demande de bourses. Le document doit être renseigné par la famille, validé par l'établissement scolaire et la structure au sein de laquelle l'élève pratique une activité artistique.

Le Chèque Passerelle est également valable pour la pratique d'activités sportives

Vous pouvez télécharger l'imprimé pour la demande du chèque passerelle :

[imprime-cheque-passerelle-2017-2018.pdf](#)

Il est à renvoyer une fois renseigné à l'adresse suivante :

Département de l'Aude

Direction de l'éducation des collèges de la culture de la jeunesse et des sports

11855 CARCASSONNE CEDEX

La carte Acti city



e.Pass
Achat en ligne

La carte [acti city](#) permet aux audois âgés de 11 à 25 ans d'accéder à tarif réduit à des activités, cours, spectacles, etc.

Rubrique:

- [Arts et spectacles](#)

- [English](#)
- [Français](#)
- [Deutsch](#)
- [Occitan](#)
- [Español](#)

Inscription à la newsletter

Inscrivez-vous à notre newsletter pour vous tenir informé de nos dernières actualités !

Courriel *

[Publications précédentes](#)

URL source: <http://audealaculture.fr/arts-spectacles/actions-faveur-du-public-scolaire-jeunes?language=fr>